Novembre 2026



L'économie circulaire chez les entreprises au Québec

Sophie Brehain

Faits saillants

- En 2024, l'économie circulaire est pratiquée par une majorité d'entreprises au Québec : 78,6 % d'entre elles ont déclaré avoir en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable d'économie circulaire, une proportion qui a légèrement diminué comparativement à 2022 (81,7 %).
- Si l'on exclut le recyclage et le compostage, la proportion d'entreprises ayant en place au moins une pratique d'affaires écoresponsables d'économie circulaire diminue pour atteindre 49,6 %, soit une baisse par rapport à 2022 (68,8 %).
- En 2024, plus des deux tiers des entreprises (67,4 %) combinent plusieurs pratiques d'économie circulaire, comparativement à 60,7 % en 2022.
- Environ 14 % des entreprises ont en place au moins une pratique associée à chacun des quatre thèmes de l'économie circulaire qui correspondent aux différentes étapes du cycle de vie des produits, soit *Repenser pour réduire la consommation de ressources*, *Utiliser les produits plus fréquemment*, *Prolonger la durée de vie des produits et des composants*, et *Donner une nouvelle vie aux ressources.*

Suite à la page 2

Le présent bulletin porte sur les pratiques d'affaires écoresponsables qui ont contribué, en 2024, à rendre circulaire l'économie. Les résultats proviennent de l'*Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2025* menée par l'Institut de la statistique du Québec **auprès des entreprises du Québec employant cinq personnes et plus**. Quelques publications sur les pratiques d'affaires écoresponsables ou sur l'utilisation des technologies propres, issues de la même enquête, sont également disponibles.

Les résultats présentés dans ce bulletin se déclinent selon la taille de l'entreprise (nombre d'employés et d'employées) et selon les quatre grands thèmes de l'économie circulaire. Ces thèmes correspondent aux différentes étapes du cycle de vie des produits, à savoir : *Repenser pour réduire la consommation de ressources*, *Utiliser les produits plus fréquemment*, *Prolonger la durée de vie des produits et des composants* et *Donner une nouvelle vie aux ressources.*

Les résultats selon les secteurs d'activité figurent dans le bulletin *L'économie circulaire selon les secteurs d'activité au Québec*.

INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DU QUÉBEC

Québec

- Entre 2022 et 2024, la proportion d'entreprises ayant en place les pratiques d'économie circulaire suivantes a augmenté :
  - Consommation ou approvisionnement responsables (+ 11,2 points de pourcentage) ;
  - Écoconception (+ 6,0 points) ;
  - Location à court terme (+ 8,2 points) ;
  - Don et revente (+ 14,1 points) ;
  - Reconditionnement (+ 10,0 points) ;
  - Économie de fonctionnalité (+ 5,9 points).
- En deux ans, on observe une baisse importante de la proportion d'entreprises qui recyclent et/ou compostent leurs matières résiduelles (– 9,0 points). On observe aussi une diminution, mais moindre, de la proportion d'entreprises pratiquant l'économie collaborative (– 2,9 points).
- Environ les deux tiers des entreprises (65,4 %) ont en place au moins une pratique qui vise à prolonger la durée de vie des produits et des composants (+ 7 points par rapport à 2022).



Mindful Media / iStock

L'évolution des pratiques d'économie circulaire entre les années de référence 2022 et 2024 est prise en compte dans les deux bulletins.

Les analyses présentent les différences statistiquement significatives, au seuil de 5 %, observées entre les résultats (voir l'encadré sur la méthodologie à la fin du bulletin).

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire, c'est le fait d'utiliser judicieusement les ressources matérielles afin d'en éliminer le gaspillage et d'en retirer le maximum de bénéfices. L'économie circulaire vise à maximiser l'utilité des ressources déjà présentes dans l'économie plutôt que d'extraire des matières vierges, ce qui minimise les impacts environnementaux. En économie circulaire, les matières résiduelles sont une ressource matérielle potentielle.

Le Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire précise que l'économie circulaire est un « **système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités**[1]. »

L'écoconception, l'entretien et la réparation de même que le recyclage sont des exemples de pratiques d'économie circulaire.

1. Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (2025).

1. Quelles pratiques d'affaires favorisent l'économie circulaire ?

Québec circulaire a recensé une douzaine de pratiques d'affaires écoresponsables favorisant la circularité de l'économie[1,2]. Elles ont été classées selon quatre thèmes (Figure 1).

L'ordre des thèmes est important, car ils sont hiérarchisés selon les dommages environnementaux évités. Plus les actions interviennent tôt dans le cycle de vie des produits, plus les bénéfices environnementaux sont importants.

Comme toutes les pratiques d'économie circulaire, celles qui visent à *Repenser pour réduire la consommation de ressources* ont pour objectif de faire mieux avec moins. Ces pratiques-ci sont axées sur la minimisation des matières et des ressources concernées dans la production de biens et services. Par exemple, l'écoconception est une façon de concevoir qui vise à prendre en compte les impacts environnementaux potentiels des produits ou des procédés tout au long de leur cycle de vie (ex. miser sur des emballages plus sobres, réduire le gaspillage d'énergie dans la fabrication). Notons que les démarches d'écoconception faisant appel à la créativité, à la recherche et à l'innovation peuvent non seulement générer des bénéfices environnementaux, mais aussi contribuer à augmenter la productivité d'une entreprise[3].

Les pratiques qui visent à *Utiliser les produits plus fréquemment,* tout comme celles qui visent à *Prolonger la durée de vie des produits et des composants* servent à maximiser la phase productive des produits, que ce soit par une utilisation soutenue ou par un allongement de leur durée de vie. Parmi ces pratiques d'affaires, on trouve des pratiques bien connues telles que la location, l'entretien ou la réparation, le don ou la revente, mais aussi des pratiques relativement innovantes, comme l'économie collaborative ou l'économie de fonctionnalité.

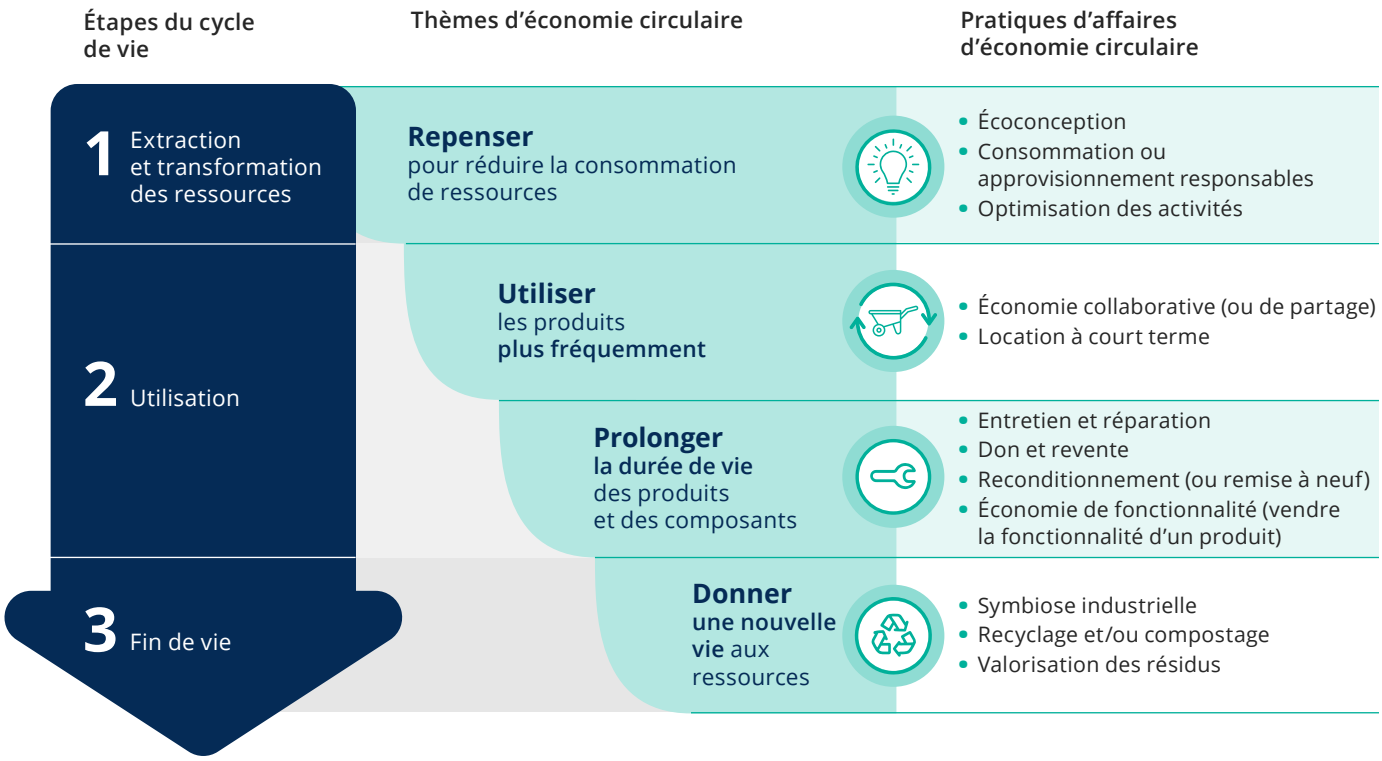
Enfin, les pratiques qui visent à *Donner une nouvelle vie aux ressources* concernent plutôt la fin du cycle de vie des produits et permettent de recirculariser les résidus dans l'économie. Parmi elles, on trouve la symbiose industrielle qui implique la création de partenariats industriels où les rebuts d'une industrie deviennent l'intrant d'une autre. Cette pratique permet de valoriser non seulement les matières résiduelles, mais également l'eau et l'énergie consommée. À titre d'exemples, un centre de données peut fournir de la chaleur à des serres pour la culture de légumes, ou une entreprise qui fabrique des poutrelles de bois peut remettre celles qui sont non conformes à une entreprise qui fabrique d'autres produits en bois.

Veuillez consulter le glossaire pour une définition détaillée de chaque pratique d'affaires circulaire.

1. Le réseau Québec circulaire est une initiative du Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire qui vise à « accélérer la transition vers l'économie circulaire par la convergence des acteurs, des projets et des outils. » Ce réseau est également lié à d'autres plateformes similaires à l'international.
2. QUÉBEC CIRCULAIRE (s.d.).
3. BERNEMAN C., P. LANOIE, S. PLOUFFE et M.-F. VERNIER (2009).

Figure 1

Hiérarchie des thèmes d'économie circulaire, étapes du cycle de vie et pratiques d'économie circulaire



Source : Institut de la statistique du Québec.

2. Quelles sont les pratiques d'économie circulaire mises en place par les entreprises au Québec en 2024 ?

En 2024, 78,6 % des entreprises employant cinq personnes et plus ont déclaré utiliser au moins une pratique écoresponsable liée à l'économie circulaire, ce qui constitue une légère baisse par rapport à 2022 (81,7 %). Si l'on exclut le recyclage et le compostage, cette proportion diminue pour atteindre 49,6 %. Il s'agit d'une baisse par rapport à 2022, où la proportion était de 68,8 %.

Plus des deux tiers des entreprises (67,4 %) combinent plusieurs pratiques d'économie circulaire, comparativement à 60,7 % en 2022.

Parmi les pratiques d'économie circulaire les plus répandues, celle que les entreprises ont déclaré utiliser le plus souvent est le **recyclage**, accompagné ou non d'une transformation des matières, à égalité avec **l'entretien et la réparation** (52,3 %). Ces pratiques peuvent être considérées comme les pratiques les plus traditionnelles.

Parmi les pratiques les plus mentionnées par les entreprises, le **don et la revente** occupent le troisième rang (37,2 %). Viennent ensuite la **consommation ou l'approvisionnement responsables** et le **reconditionnement** (31,2 % et 29,9 %, respectivement). Ces deux dernières pratiques sont considérées comme étant à égalité d'un point de vue statistique (voir la Méthodologie pour des explications sur la différence statistiquement significative, ou non, entre deux proportions).

L'optimisation des activités est mise en œuvre par 22,0 % des entreprises, alors que la **location à court terme** est utilisée par près d'une entreprise sur cinq (19,3 %).

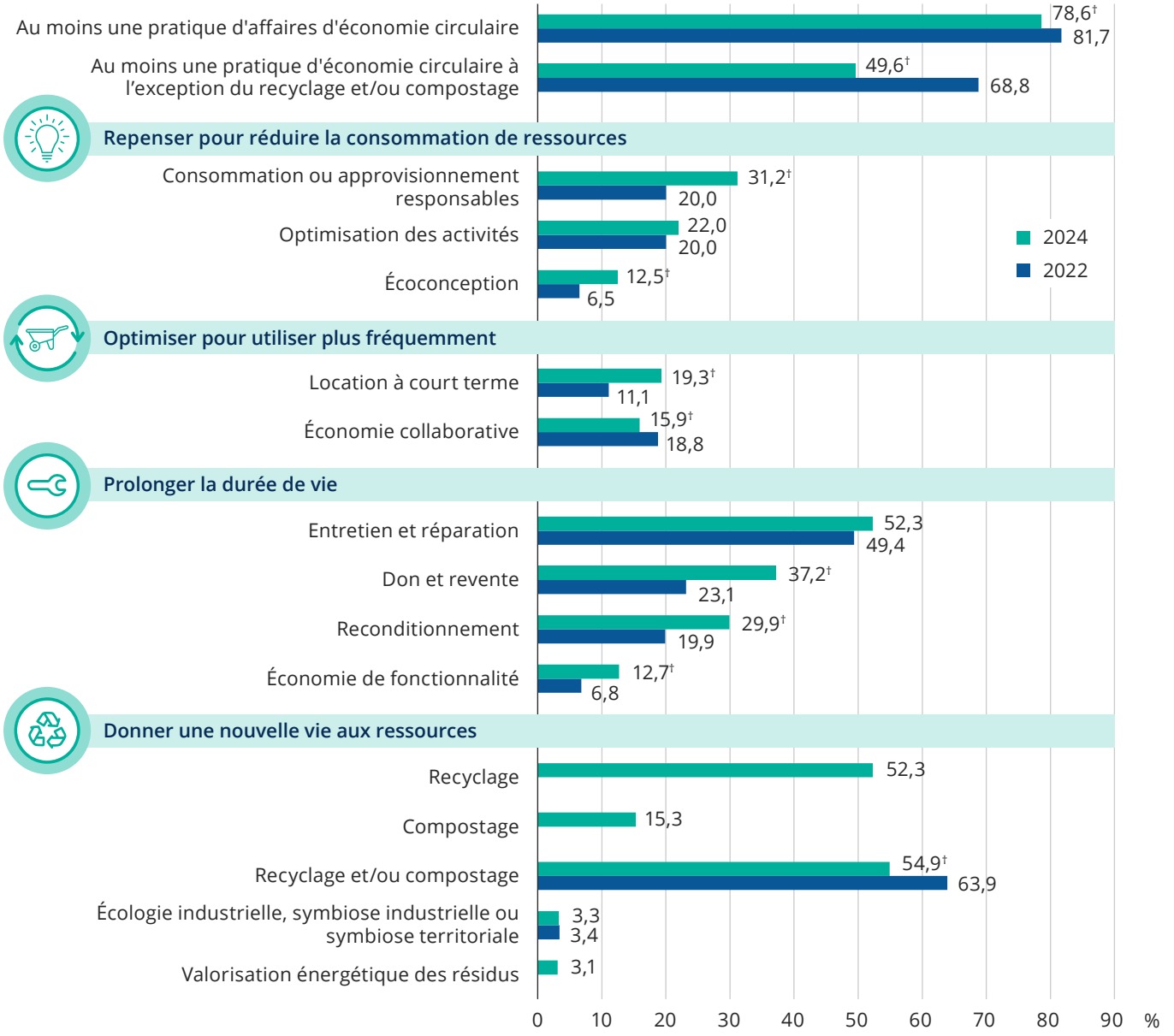
L'écoconception et **l'économie de fonctionnalité** (vente d'un service plutôt que d'un bien, p. ex. vente d'un service d'impression au lieu d'une imprimante) sont évoquées par plus de 12 % des entreprises.

L'écologie industrielle (aussi appelée symbiose industrielle) et la **valorisation énergétique des résidus** sont les pratiques d'économie circulaire les moins fréquentes ; la proportion d'entreprises les ayant mentionnées est d'environ 3 % dans les deux cas.

3. Évolution 2022-2024

Figure 2

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables d'économie circulaire, selon la pratique d'affaires écoresponsable, Québec, 2022 et 2024



† Signifie que la différence entre les années est statistiquement significative.

Note : Pour l'année de référence 2022, les entreprises ont été questionnées sur leurs pratiques de recyclage et/ou compostage ensemble et pas sur le recyclage, ou le compostage pris séparément.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

En l'espace de deux années, quelques changements se sont opérés chez les entreprises en matière d'économie circulaire. En effet, on observe que la proportion d'entreprises ayant en place certaines pratiques d'économie circulaire a augmenté. Il s'agit des pratiques suivantes :

- la consommation ou l'approvisionnement responsables (+ 11,2 points) ;
- l'écoconception (+ 6,0 points) ;
- la location à court terme (+ 8,2 points) ;
- le don et la revente (+ 14,1 points) ;
- le reconditionnement (+ 10,0 points) ;
- l'économie de fonctionnalité (+ 5,9 points).

Cependant, on observe des baisses de la proportion d'entreprises qui ont en place les pratiques :

- d'économie collaborative (– 2,9 points) ;
- de recyclage et/ou de compostage (– 9,0 points).

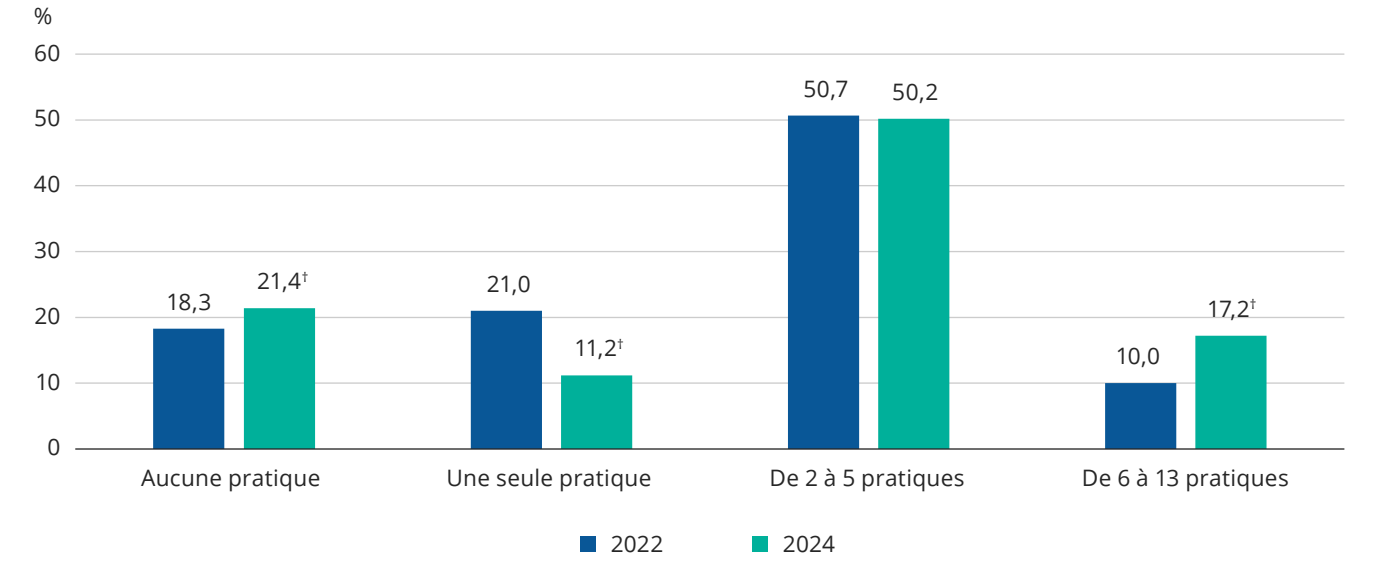
L'indicateur de participation générale aux pratiques d'économie circulaire a lui aussi diminué, passant de 81,7 % en 2022 à 78,6 % en 2024. Pour expliquer que cette proportion globale ait diminué alors que les proportions des pratiques d'économie circulaire individuelles ont augmenté pour la moitié des pratiques, on doit regarder le nombre de pratiques d'économie circulaire par entreprise (figure 3).

On constate en effet que les entreprises qui ont déclaré avoir entre 6 et 13 pratiques d'économie circulaire en place sont proportionnellement plus nombreuses en 2024 qu'en 2022 (17,2 % contre 10,0 %), alors que celles ayant déclaré n'utiliser qu'une seule pratique sont proportionnellement moins nombreuses en 2024 qu'en 2022 (11,2 % contre 21,0 % respectivement). La proportion d'entreprises qui comptaient de 2 à 5 pratiques est, quant à elle, restée stable à environ 50 %. Par ailleurs, en 2024, plus des deux tiers des entreprises (67,4 %) combinent plusieurs pratiques d'économie circulaire, comparativement à 60,7 % en 2022.

En conclusion, bien qu'elles soient proportionnellement moins nombreuses à pratiquer l'économie circulaire en 2024 qu'en 2022, les entreprises auraient diversifié leur portefeuille de pratiques d'économie circulaire en 2024.

Figure 3

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables d'économie circulaire, selon le nombre de pratiques par entreprise, Québec, 2022 et 2024



† Signifie que la différence entre les années est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

4. Selon les caractéristiques des entreprises

Les entreprises de plus grande taille, c'est-à-dire celles employant 100 personnes et plus, sont proportionnellement plus nombreuses que les entreprises de petite taille à avoir déclaré certaines pratiques d'économie circulaire. Il s'agit des pratiques suivantes dans le tableau ci-dessous, soit : la consommation ou l'approvisionnement responsables ; l'optimisation des activités ; l'entretien et la réparation ; le don et la revente ; l'économie de fonctionnalité ; l'écologie industrielle, la symbiose industrielle ou la symbiose territoriale ; le recyclage ; et la valorisation énergétique des résidus.

On constate des proportions semblables en ce qui concerne les petites et les grandes entreprises qui intègrent dans leur stratégie d'affaires les autres pratiques d'économie circulaire, soit l'écoconception, l'économie collaborative, la location à court terme, le reconditionnement et le compostage.

Tableau 1

Proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables d'économie circulaire, selon la pratique et la taille de l'entreprise, Québec, 2024

Pratique d'économie circulaire	Taille de l'entreprise		
	5 à 99 employé(e)s		100 employé(e)s ou +
	%		
Repenser pour réduire la consommation de ressources			
L'écoconception	12,5	≈	12,6*
La consommation ou l'approvisionnement responsables	30,7	<	39,4
L'optimisation des activités	21,2	<	36,4
Optimiser pour utiliser plus fréquemment			
L'économie collaborative	15,8	≈	17,7*
La location à court terme	19,2	≈	22,0
Prolonger la durée de vie			
L'entretien et la réparation	51,9	<	59,6
Le don et la revente	36,6	<	48,1
Le reconditionnement	29,9	≈	30,4
L'économie de fonctionnalité	12,4	<	17,3*
Donner une nouvelle vie aux ressources			
L'écologie industrielle, la symbiose industrielle ou la symbiose territoriale	3,0	<	8,8*
Le recyclage et/ou le compostage	54,5	<	63,2
Le recyclage	51,8	<	61,0
Le compostage	15,0	≈	20,1
La valorisation énergétique des résidus	2,8	<	8,2*

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.
≈ Proportion semblable d'un point de vue statistique.
< Proportion de gauche inférieure à celle de droite d'un point de vue statistique.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Il est plus difficile de tirer des constats lorsqu'on compare la présence de pratiques d'économie circulaire selon le chiffre d'affaires des entreprises. Les différences statistiquement significatives sont peu nombreuses entre les catégories contiguës de chiffre d'affaires (moins de 2 millions $; plus de 2 millions $, mais moins de 20 millions $; 20 millions $ et plus), voir le tableau 2.

Dès lors, nous ne mentionnerons que les différences observées entre la proportion d'entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 2 millions $ et la proportion de celles dont le chiffre d'affaires est de 20 millions $ et plus. Les proportions d'entreprises déclarant les pratiques d'économie circulaire suivantes sont toujours plus élevées chez les entreprises ayant un chiffre d'affaires de 20 millions $ et plus :

- l'optimisation des activités ;
- l'entretien et la réparation ;
- le don et la revente ;
- l'économie de fonctionnalité ;
- le recyclage ;
- la valorisation énergétique des résidus.

Pour toutes les autres pratiques d'économie circulaire, le fait que l'entreprise ait un petit chiffre d'affaires ou un chiffre d'affaires plus élevé n'influe pas sur le fait d'intégrer ces pratiques dans la stratégie de l'entreprise.



Chokniti / Adobe Stock

Tableau 2

Proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables d'économie circulaire, selon la pratique et le chiffre d'affaires, Québec, 2024

Pratique d'économie circulaire	Chiffre d'affaires				
	Moins de 2 M$		Plus de 2 M$ mais moins de 20 M$		20 M$ et plus
	%				
Repenser pour réduire la consommation de ressources					
L'écoconception	13,0	≈	11,6	≈	13,5
	13,0		≈		13,5
La consommation ou l'approvisionnement responsable	32,1	≈	28,0	≈	33,5
	32,1		≈		33,5
L'optimisation des activités	19,3	<	23,8	≈	30,5
	19,3		<		30,5
Optimiser pour utiliser plus fréquemment					
L'économie collaborative	14,5	≈	17,2	≈	15,9
	14,5		≈		15,9
La location à court terme	17,8	≈	21,0	≈	21,2
	17,8		≈		21,2
Prolonger la durée de vie					
L'entretien et la réparation	50,7	≈	52,1	<	64,1
	50,7		<		64,1
Le don et la revente	35,4	≈	37,6	≈	45,2
	35,4		<		45,2
Le reconditionnement	28,9	≈	30,3	≈	34,4
	28,9		≈		34,4
L'économie de fonctionnalité	11,1	≈	13,2	<	19,4
	11,1		<		19,4
Donner une nouvelle vie aux ressources					
L'écologie industrielle, la symbiose industrielle ou la symbiose territoriale	3,2	≈	2,6*		F
Le recyclage et/ou le compostage	52,8	≈	56,2	≈	64,7
	52,8		<		64,7
Le recyclage	49,6	≈	54,1	≈	61,3
	49,6		<		61,3
Le compostage	17,3	>	12,3	≈	17,1
	17,3		≈		17,1
La valorisation énergétique des résidus	2,4*	≈	3,1*	<	6,5*
	2,4*		<		6,5*

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.
≈ Proportion semblable d'un point de vue statistique.
< Proportion de gauche inférieure à celle de droite d'un point de vue statistique.
> Proportion de gauche supérieure à celle de droite d'un point de vue statistique.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

5. L'utilisation des pratiques d'économie circulaire selon les thèmes d'économie circulaire, la taille de l'entreprise et le nombre de pratiques d'économie circulaire

Peu importe la taille des entreprises, les pratiques d'économie circulaire les plus répandues sont celles axées sur la fin de vie des produits. Ces pratiques visent soit à prolonger la durée de vie des produits et des composants (entretien, réparation, don et revente), ou à donner une nouvelle vie aux ressources (recyclage).

À la figure 4, on observe des différences entre les petites et les grandes entreprises pour les pratiques du début ou de la fin du cycle de production. Dans les deux cas, les entreprises employant moins de 100 personnes présentent des proportions plus faibles que les grandes entreprises.

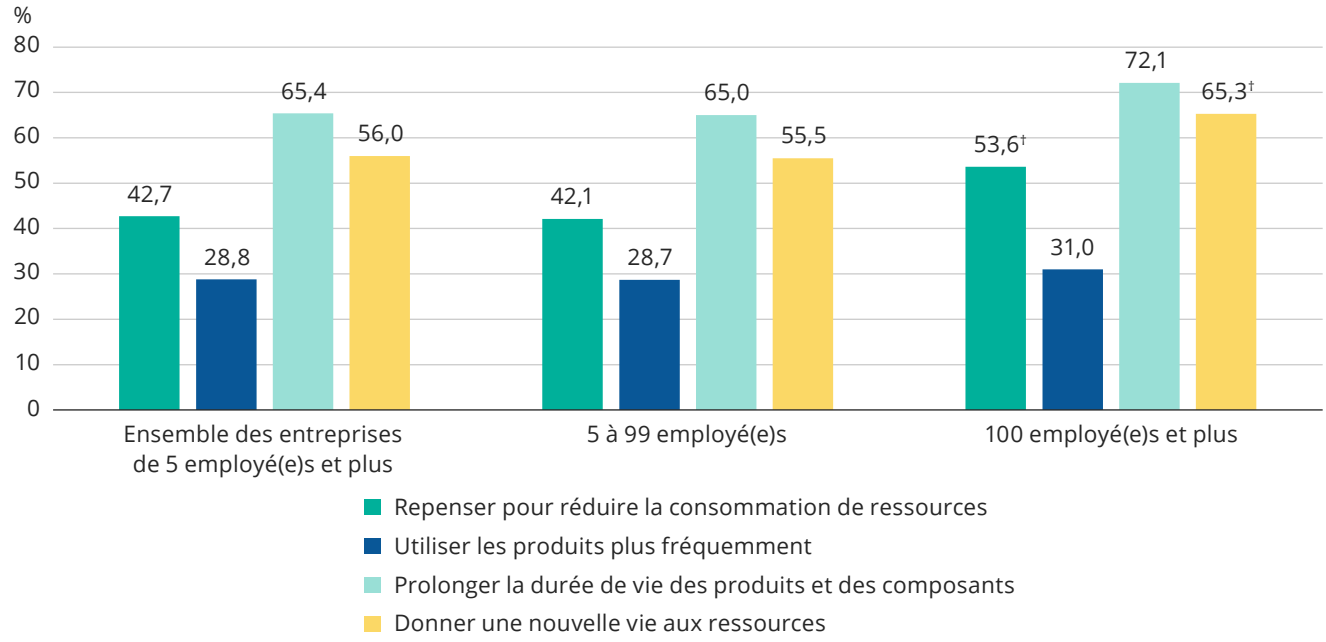
Les résultats de chacun des thèmes sont analysés dans les sections suivantes.



auryndrikson / Adobe Stock

Figure 4

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser au moins une pratique d'affaires d'économie circulaire, selon les thèmes et la taille de l'entreprise, Québec, 2024



† Signifie que la différence entre les entreprises de moins de 5 à 99 employés(e)s et de 100 employés(e)s et plus est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

5.1 Repenser pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes

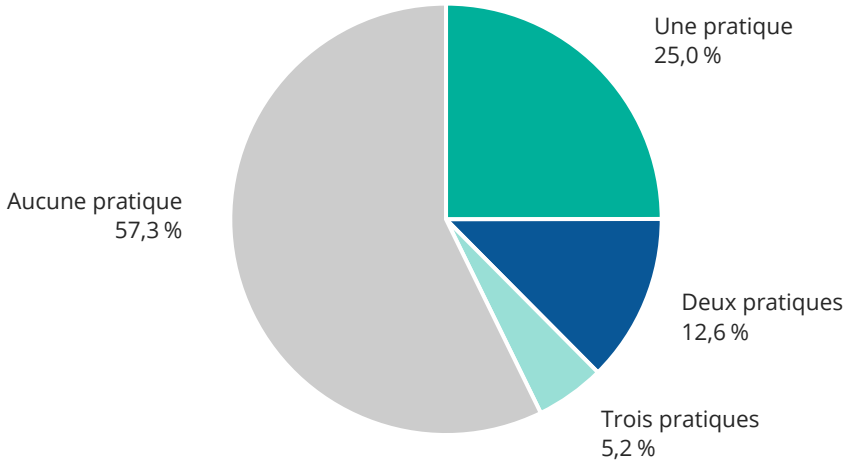
- *Écoconception*
- *Consommation ou approvisionnement responsable*
- *Optimisation des activités*

Bien que les pratiques visant à repenser pour réduire la consommation des ressources soient un peu moins répandues que les autres, près de 43 % des entreprises québécoises en ont au moins une en place. Ces pratiques d'affaires sont plus présentes chez les entreprises de grande taille que chez les entreprises de petite taille : 53,6 % des entreprises employant 100 personnes et plus ont déclaré avoir au moins une pratique de réduction de consommation des ressources en place, contre 42,1 % des entreprises employant de 5 à 99 personnes.

En 2024, 57,3 % des entreprises n'ont aucune pratique de réduction à la source, soit l'écoconception, la consommation ou l'approvisionnement responsables et l'optimisation des activités. Cette proportion est en baisse par rapport à 2022 (57,3 % contre 64,9 %). Par ailleurs, les entreprises qui utilisent une des pratiques visant la réduction à la source n'ont généralement qu'une de ces pratiques en place (voir figure 5).

Figure 5

Répartition des entreprises selon le nombre de pratiques d'affaires d'économie circulaire du thème *Repenser pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes*, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

5.2 Utiliser les produits plus fréquemment

- *Économie collaborative*
- *Location à court terme*

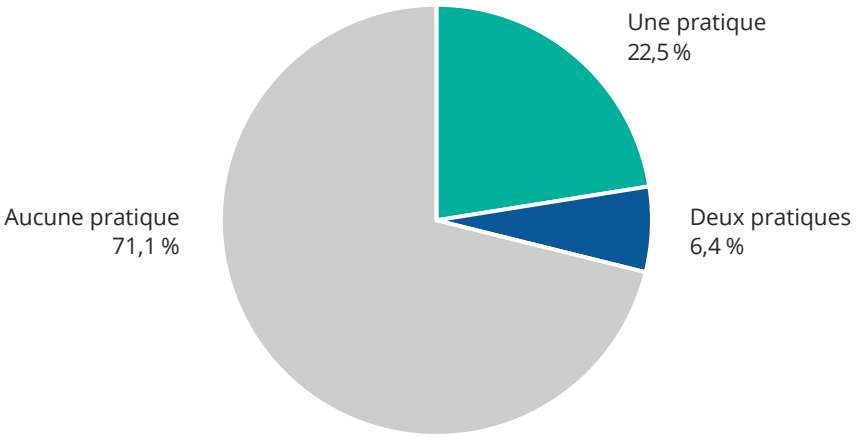
Les pratiques visant l'utilisation plus fréquente des produits sont celles qui sont adoptées le moins souvent (28,8 % des entreprises en ont au moins une). De plus, aucune différence statistique ne peut être établie entre les grandes et les petites entreprises. Autrement dit, la taille de l'entreprise ne serait donc pas associée à une propension plus forte à adopter une pratique visant à utiliser plus fréquemment les mêmes ressources. Il est à noter que ce thème comprend seulement deux pratiques, ce qui peut jouer sur la fréquence de leur utilisation.

La location à court terme est la pratique la plus courante de ce thème, mais il demeure que moins d'un cinquième des entreprises l'utilise (19,3 %). Quant à l'économie collaborative[4], elle est utilisée par seulement 15,9 % des entreprises.

La figure suivante présente la répartition des entreprises selon le nombre de pratiques visant à utiliser les produits plus fréquemment. La proportion d'entreprises n'ayant aucune pratique est en baisse par rapport à 2022 (71,1 % contre 74,6 %).

Figure 6

Répartition des entreprises selon le nombre de pratiques d'économie circulaire sous le thème *Utiliser les produits plus fréquemment*, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

4. Pour rappel, l'économie collaborative (ou économie de partage) favorise le partage des ressources entre entreprises. Elle est bien connue pour son usage chez les particuliers, par exemple en raison de la place d'Uber et d'Airbnb sur le marché. Voir le glossaire pour plus de détail.

5.3 Prolonger la durée de vie des produits et des composants

- *Entretien et réparation*
- *Don et revente*
- *Reconditionnement*
- *Économie de fonctionnalité*

Les pratiques d'économie circulaire visant à prolonger la durée de vie des produits et des composants sont beaucoup plus communes que celles situées en amont de la chaîne de valeur (*Repenser pour réduire et Utiliser plus fréquemment*). Ces pratiques sont celles qui sont les plus répandues, avec 65,4 % des entreprises qui ont recours à au moins l'une d'elles.

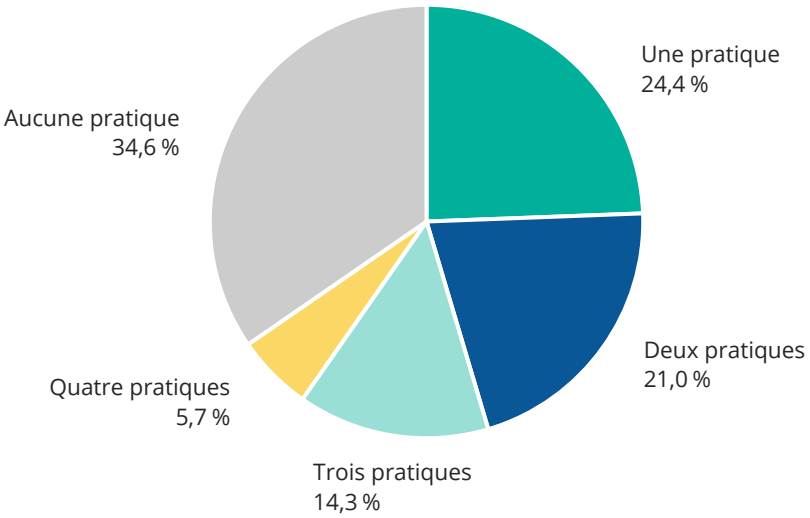
À la figure suivante, on observe que 41,0 % des entreprises combinent plusieurs pratiques (deux, trois ou quatre) visant à prolonger la durée de vie des produits et des composants.

La taille de l'entreprise n'influe pas sur l'adoption d'au moins une de ces pratiques.

Par rapport à 2022, on constate une augmentation de la proportion d'entreprises qui mettent en œuvre trois pratiques (14,3 % en 2024 contre 8,0 % en 2022) et quatre pratiques (5,7 % contre 1,9 %).

Figure 7

Répartition des entreprises selon le nombre de pratiques d'affaires d'économie circulaire du thème *Prolonger la durée de vie des produits et des composants*, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

5.4 Donner une nouvelle vie aux ressources

- *Symbiose industrielle*
- *Recyclage et/ou compostage*
- *Valorisation des résidus*

Après les pratiques du thème *Prolonger la durée de vie des produits et des composants*, les pratiques les plus répandues auprès des entreprises sont celles visant à donner une nouvelle vie aux ressources, notamment le recyclage/compostage : plus de la moitié d'entre elles, soit 56,0 %, ont recours à au moins une de ces pratiques. Cependant, la proportion est plus faible qu'en 2022, où elle était de 65,6 %[5].

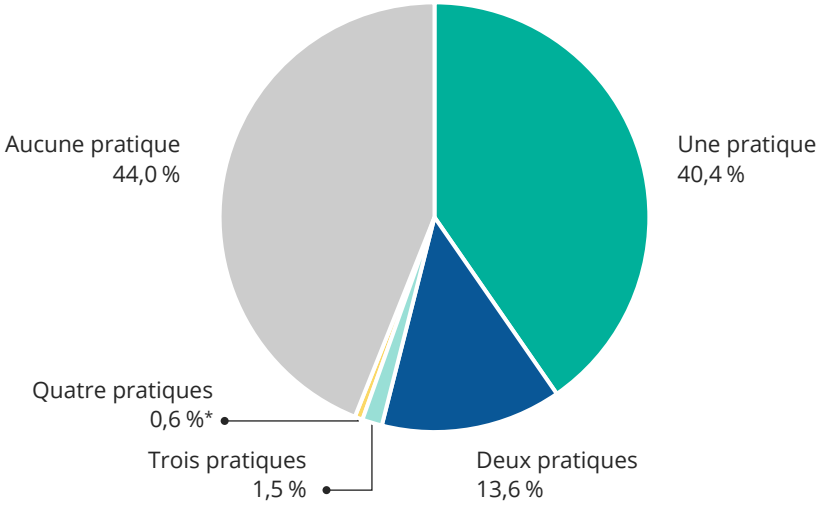
Comme en 2022, la proportion est plus élevée chez les entreprises de 100 personnes et plus (65,3 %) que chez celles de 5 à 99 personnes (55,5 %).

Le recyclage est la pratique d'économie circulaire la plus courante : 52,3 % des entreprises disent recycler. Le compostage est pratiqué par 15,3 % des entreprises. Les autres pratiques visant à donner une nouvelle vie aux ressources, soit la valorisation énergétique des résidus et la symbiose industrielle, sont beaucoup plus marginales.

La figure suivante présente la répartition des entreprises qui entreprennent ou non de donner une nouvelle vie aux ressources, selon le nombre de pratiques d'économie circulaire.

Figure 8

Répartition des entreprises selon le nombre de pratiques d'affaires d'économie circulaire du thème *Donner une nouvelle vie aux ressources*, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

5. Une prochaine édition de l'enquête pourrait permettre de vérifier si la tendance concernant la pratique du recyclage et/ou du compostage est à la baisse ou non.

Ainsi, ce sont généralement les pratiques axées sur la fin de vie des produits qui sont les plus répandues parmi les entreprises.

On remarque par ailleurs que les pratiques visant à *Repenser pour réduire la consommation des ressources* ou à *Donner une nouvelle vie aux ressources* sont davantage mises en place chez les grandes entreprises que chez les petites (différence significative entre les entreprises de 5 à 99 personnes et celles de 100 personnes et plus). Les proportions d'entreprises ayant en place au moins une pratique visant à *Utiliser plus fréquemment* ou à *Prolonger la durée de vie des produits et des composants* sont similaires, quelle que soit la catégorie de taille d'entreprise.

On observe aussi qu'une minorité d'entreprises, soit 14,0 % d'entre elles, mettent en place au moins une pratique associée à chacun des quatre thèmes de l'économie circulaire, comparativement à 10,9 % en 2022. Il n'y a pas de différence statistique entre les petites et les grandes entreprises à cet égard.

La gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles peut prendre plusieurs formes. Elle comprend le recyclage et le compostage, mais aussi l'engagement zéro déchet, la réduction des emballages, la confection d'un inventaire ou d'un plan de gestion des matières résiduelles, la valorisation des matières, la réparation, etc.

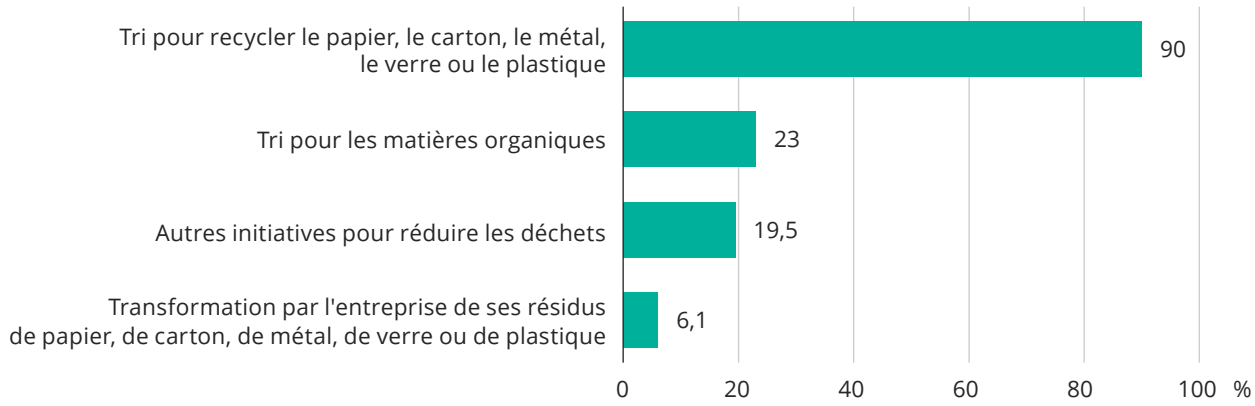
L'enquête a permis de montrer que parmi les entreprises ayant déclaré avoir des pratiques d'affaires écoresponsables de gestion des matières résiduelles, une sur cinq (19,5 %) a mis en œuvre d'autres initiatives de réduction des déchets que le recyclage ou le compostage.

Le recyclage est une pratique assez répandue. Ainsi, parmi les entreprises ayant déclaré avoir des pratiques d'affaires écoresponsables de gestion des matières résiduelles : 90,0 % trient le papier, le carton, le métal, le verre ou le plastique (les matières de la collecte sélective, c'est-à-dire celles qui peuvent être déposées dans un bac de recyclage) ; environ 6 % des entreprises transforment elles-mêmes leurs résidus de papier, de carton, de métal, de verre ou de plastique ; et 23 % trient leurs matières organiques.

Suite à la page 16

Figure 9

Parmi les entreprises ayant des pratiques visant la gestion des matières résiduelles, proportion d'entreprises selon la façon dont les matières résiduelles sont traitées, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Quelles suites pour les matières triées ?

Pour 81,3 % des entreprises qui trient le papier, le carton, le métal, le verre ou le plastique, la collecte est effectuée par la municipalité, par la MRC ou par une régie municipale en gestion des matières résiduelles.

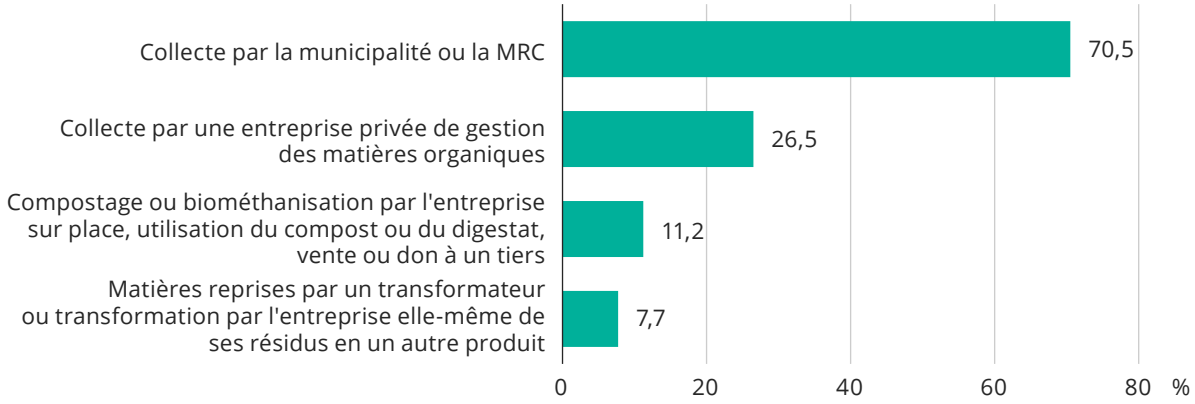
Parmi les entreprises qui trient leurs matières organiques, 70,5 % bénéficient de la collecte par leur municipalité ou leur MRC, tandis que 26,5 % paient les services d'une entreprise privée.

L'entreprise peut procéder elle-même au compostage ou à la biométhanisation de ses résidus sur place, peut utiliser le compost ou le digestat, le vendre ou le donner à un tiers. Ce cas de figure est observé chez 11,2 % des entreprises qui trient leurs matières organiques, mais est particulièrement courant dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (51,6 %).

Il arrive également que les matières organiques soient reprises par un transformateur avec lequel l'entreprise est liée par contrat ou bien que l'entreprise transforme elle-même ses résidus en un autre produit (ex. : une brasserie qui revend ou donne la drêche à une entreprise qui l'utilisera dans la fabrication de biscuits). C'est le cas chez 7,7 % des entreprises qui trient leurs matières organiques.

Figure 10

Parmi les entreprises qui effectuent un tri de leurs matières organiques, proportion d'entreprises selon la façon dont les matières organiques sont traitées, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

De l'information supplémentaire est disponible dans ces tableaux détaillés.

Conclusion

L'économie circulaire est un concept encore émergent qui rassemble des pratiques d'affaires déjà bien implantées, en raison notamment de leurs avantages économiques, et d'autres, plus innovantes.

Bien que la proportion d'entreprises qui ont en place de telles pratiques semble avoir globalement diminué depuis 2022, les entreprises qui ont mis en œuvre l'économie circulaire semblent le faire de façon plus diversifiée en intégrant de nouvelles pratiques à leur stratégie d'affaires. Plus des deux tiers des entreprises combinent plusieurs pratiques d'économie circulaire en 2024, par rapport à six entreprises sur dix en 2022.

Une prochaine édition de l'enquête pourrait permettre de vérifier si la tendance concernant la pratique du recyclage et/ou du compostage est réellement à la baisse ou non.

Glossaire

Cycle de vie

Ensemble des étapes de la vie d'un produit, d'un procédé ou d'un service. Les étapes du cycle de vie d'un produit ou d'un service sont, par exemple : l'extraction et la transformation des matières premières, la fabrication, l'emballage et la distribution, l'utilisation, la fin de vie[1].

Économie circulaire

Système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Pratiques d'affaires en économie circulaire[2]

Compostage

Traitement aérobie (en présence d'oxygène) des matières organiques, qui crée un produit solide mature : le compost. Le compost est un produit stable, riche en composés humiques, qui sert principalement d'amendement pour les sols.

Consommation et approvisionnement responsables

Mode de consommation qui tient compte de critères environnementaux, sociaux et économiques dans une perspective de développement durable.

Le modèle d'économie circulaire propose de nouveaux critères d'achat centrés sur l'usage optimal des ressources.

Don

Cession d'un bien à une autre personne physique ou morale sans contrepartie.

Écoconception

Conception qui vise à prendre en compte les impacts environnementaux potentiels des produits ou des procédés tout au long de leur cycle de vie, dans le but de minimiser ou de prévenir ces impacts. L'étape de conception est en effet déterminante pour réduire la quantité de ressources vierges requise dans la fabrication des biens.

Suite à la page 18

1. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2010).
2. Définitions inspirées de Québec circulaire, de RECYC-QUÉBEC et de l'OQLF. Certains paragraphes peuvent avoir été coupés ou modifiés à des fins de simplification.

L'écoconception permet par exemple :

- de concevoir des produits répondant simultanément à plusieurs fonctions ;
- de réduire la quantité de ressources nécessaire pour la fabrication et l'usage d'un produit ;
- de privilégier des ressources à faible impact (renouvelables, non toxiques, réutilisables, recyclées, etc.) ;
- d'éviter de contaminer les composantes d'origine biologique avec des intrants toxiques ;
- de favoriser un usage prolongé du produit (durabilité, réparabilité, mises à jour facilitées, etc.) ;
- de s'inspirer de la nature dans la conception des produits (biomimétisme).

Écologie industrielle/Symbiose industrielle/ Écologie industrielle et territoriale

Approche de gestion des systèmes de production industrielle qui vise à optimiser l'utilisation des ressources par les entreprises d'un territoire en s'inspirant des cycles des écosystèmes naturels.

La symbiose industrielle repose sur des synergies (échange ou mise en commun de ressources) et des stratégies de bouclage des flux qui visent à optimiser la gestion des matières résiduelles et des ressources.

On distingue :

- Les synergies de substitution, où le résidu de l'un se substitue en tout ou en partie à une matière première de l'autre ;
- Les synergies de mutualisation, où plusieurs entreprises coordonnent leurs besoins en ressources qu'elles partagent pour répondre à un besoin commun.

Économie collaborative

Économie qui repose sur l'échange et la mutualisation des biens, des services et des connaissances. Elle regroupe une grande variété de stratégies commerciales et de modèles d'échanges, avec ou sans intermédiaire, et permet de maximiser l'usage des biens et produits en circulation dans le marché. L'économie collaborative touche différents systèmes et pratiques de consommation, de production, de financement ainsi que d'acquisition et de transmission du savoir.

Aussi appelée « économie de/du partage », l'économie collaborative est facilitée par le développement de plateformes Web.

Exemples : Uber ou d'autres entreprises de transports de colis et de personnes, partages de locaux pour entreprise, Exagrange (location pair à pair d'actifs agricoles et forestiers), plateformes de partage d'expertise entre entreprises, Amigo (covoiturage), Partage Club (plateforme de partage d'objet entre voisins), Wikipédia (partage des connaissances).

Économie de fonctionnalité ou de la fonctionnalité

Modèle économique qui privilégie la vente de la performance d'usage d'un bien, plutôt que la vente du bien lui-même. On vend la mise à disposition d'un bien matériel ou d'un service. L'entreprise demeure propriétaire du bien, mais elle tire désormais ses revenus de l'usage et de l'entretien des produits.

Cette stratégie permet d'éviter la surconsommation de ressources, de promouvoir l'expertise et la valeur des services et de combattre l'obsolescence programmée par la production de biens durables et réparables.

Suite à la page 19

Par exemple, Michelin offre à des propriétaires de flottes de camions lourds un service de pneumatiques plutôt que les pneus eux-mêmes. Le client ou la cliente ne possède pas les pneus, qui lui sont facturés au kilomètre. En conservant la propriété du produit, le fabricant peut gérer adéquatement la fin de cycle de vie. Le produit peut alors être réparé, remis à neuf ou démantelé pour générer de nouvelles composantes ou matières premières.

Entretien et réparation

Première stratégie pour prolonger la durée de vie des biens, l'entretien et la réparation peuvent être réalisés par le consommateur ou la consommatrice même, un organisme spécialisé (ex. : cordonnerie), le distributeur ou le fabricant. Elle vise à maintenir un produit en bon état d'utilisation ou à le remettre en état de marche pour la même fonction. La réparation permet de lutter contre l'obsolescence.

Bien que l'entretien et la réparation soient déjà très répandus pour les biens de longue durée (ex. : avions, bateaux, automobiles, habitations), on observe une tendance inverse pour les produits de consommation courante et les petits électroménagers.

Location à court terme

En location, une organisation ou une personne est propriétaire d'un bien et en loue l'usage pour une durée déterminée. Cette stratégie est bien connue de certains secteurs, comme l'outillage, l'automobile et l'immobilier. En évitant aux clientèles d'avoir à acheter un bien dont elles ne se servent qu'occasionnellement, la location peut permettre de maximiser leur utilisation donc d'intensifier l'usage des biens. Ce modèle d'affaires répond donc au même objectif que celui de l'économie collaborative, mais il est plus adapté pour les clientèles qui ne souhaitent pas être en lien avec les autres usagers et usagères d'un même bien.

Sous l'impulsion de l'économie circulaire, la location s'étend à de plus en plus de secteurs, comme celui de la mode et du textile.

La location à court terme permet davantage d'intensifier l'usage entre les multiples utilisateurs que la location à plus long terme qui n'est pas considérée comme une pratique circulaire.

Optimisation des opérations

Amélioration ou modification des techniques, des technologies, des procédés ou des processus employés au sein d'une organisation dans le but de réduire les ressources nécessaires à certaines activités ou d'en maximiser l'utilisation.

En lien avec l'économie circulaire, les entreprises peuvent, par exemple, cibler plus efficacement les ressources prioritaires à économiser (en raison de risque d'approvisionnement, de la rareté des ressources, etc.) et trouver plus facilement des débouchés pour leurs rejets ou sous-produits.

Les nouvelles technologies peuvent aider à l'optimisation des opérations, notamment des systèmes de gestion de l'information permettant de mieux gérer la consommation de ressources, de cibler les pertes, de planifier efficacement la logistique de distribution.

La fabrication additive (dont l'impression 3D) recèle également un potentiel intéressant en matière d'économie de ressources.

Reconditionnement

Pratique qui consiste à remettre un produit ou composant à l'état neuf avec une garantie équivalente ou proche de celle du neuf. Une suite d'étapes standardisées visent à rétablir ses performances ou sa qualité d'origine et à prolonger sa durée de vie. Le produit est collecté, transporté et désassemblé. Ensuite, tous ses composants

Suite à la page 20

sont nettoyés et contrôlés, et certains sont changés ou réusinés. Le produit est alors réassemblé, contrôlé et remis en vente sur le marché.

Le reconditionnement permet notamment de réduire les coûts de production et de lutter contre l'obsolescence. Il s'agit d'une pratique courante dans les secteurs de l'électronique (p. ex. reconditionnement d'ordinateurs et de téléphones cellulaires), de l'automobile et de l'aéronautique, entre autres.

Recyclage

Processus par lequel une matière résiduelle subit des transformations afin d'être utilisée comme matière première dans la fabrication d'un nouveau produit.

L'économie circulaire permet d'une part de mettre en place les boucles de recyclage les plus courtes possibles et ainsi, de privilégier les marchés locaux de recyclage plutôt que les marchés d'exportation. D'autre part, dans un souci de préserver la valeur des ressources, elle invite à miser sur le recyclage qui a pour but de transformer une matière résiduelle en un produit à valeur ajoutée (suprarecyclage, qu'on nomme *upcycling* en anglais).

Revente

Vente d'un produit usagé, généralement à un prix moindre que lors de la vente initiale. Le don et la revente constituent des pratiques de circulation des ressources par redistribution, ce qui participe à l'allongement de la durée de vie d'un produit. Les nouvelles plateformes numériques offrent de nouvelles occasions aux personnes qui veulent se départir d'objets d'entrer en contact avec celles qui en recherchent.

Valorisation énergétique des résidus

Mode de valorisation des matières résiduelles consistant à leur faire subir un traitement thermique ou chimique et à récupérer l'énergie ainsi produite pour une utilisation subséquente.

Exemples : l'incinération avec récupération d'énergie, la valorisation des rejets thermiques des procédés industriels pour le chauffage.

Méthodologie de l'enquête

Le mode de collecte était multimode. Les répondantes et répondants pouvaient remplir le questionnaire en ligne (CAWI) ou répondre par téléphone (CATI).

La collecte des données a eu lieu du 20 janvier au 6 juin 2025, auprès de 7 000 entreprises.

Pour de l'information supplémentaire, veuillez consulter le rapport d'enquête.

Les résultats détaillés et les mesures de précisions de l'enquête sont disponibles dans cette série de tableaux.

Les analyses présentées dans ce bulletin sont basées sur des différences statistiquement significatives.

Ces différences sont représentées dans les figures sous la forme de petites croix (†).

Bien que les graphiques présentés semblent montrer des différences entre les résultats, il arrive que celles-ci ne soient pas statistiquement significatives. Ainsi, un écart important entre deux proportions estimées n'est pas nécessairement statistiquement significatif. En effet, la marge d'erreur qui affecte un résultat peut faire qu'on ne soit pas en mesure d'affirmer que celui-ci est différent d'un autre résultat (plus faible ou plus élevé). Pour conclure qu'il existe une différence entre des données, il faut procéder à des tests statistiques basés notamment sur le coefficient de variation disponible dans les tableaux des résultats détaillés. Dans les analyses et figures présentées dans ce bulletin, seuls les résultats significatifs au seuil de 5 % sont mentionnés.

Lorsque la qualité d'une estimation est « passable », un « * » accompagne le résultat dans les figures et les analyses.

Bibliographie

BERNEMAN, C., P. LANOIE, S. PLOUFFE et M.-F. VERNIER (2009). *L'éco-conception : Quels retours économiques pour l'entreprise ?*, [En ligne], avril, Montréal, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, 70 p. [cirano.qc.ca/files/publications/2009s-09.pdf].

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2025). *Accélérer le développement de l'économie circulaire - Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028*, [En ligne], 59 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/feuille-route-economie-circulaire.pdf].

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2010). « Cycle de vie », *Grand dictionnaire terminologique*, [En ligne], Québec. [vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26505157/cycle-de-vie].

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2025, mis à jour le 2 avril). *Entrer dans la ronde : vocabulaire de l'économie circulaire*, [En ligne], Québec. [www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/vocabulaire-economie-circulaire.aspx].

QUÉBEC CIRCULAIRE (2018). Concept et définition, [En ligne], [www.quebeccirculaire.org/static/Enjeux-et-definition.html].

QUÉBEC CIRCULAIRE (2018). *Stratégies de circularité*, [En ligne]. [www.quebeccirculaire.org/static/strategies-de-circularite.html].

RECYC-QUÉBEC (2025). *Lexique*, [En ligne], Québec. [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/lexique].

Autres publications d'intérêt

L'économie circulaire selon les secteurs d'activité au Québec	Novembre 2026
Les pratiques d'affaires écoresponsables	Juin 2026
L'utilisation des technologies propres	Mai 2026

Abréviations et signes conventionnels

%	Pour cent ou pourcentage
M$	En millions de dollars
†	Différence statistiquement significative au seuil de 5 %
*	La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Acronymes et sigles

OQLF	Office québécois de la langue française
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *L'économie circulaire chez les entreprises au Québec*, [En ligne], Québec, L'Institut, 23 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/economie-circulaire-2024-entreprises.pdf].

Ce document a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Sophie Brehain

Sous la direction de :

Patrick Monsengo

Relecteurs :

Christine Lessard, Sarah Roy-Milliard, Ariane Vézina et Marie-Hélène Provençal

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Photo en couverture : KuznetsovDmitry / iStock

Pour plus de renseignements :

Institut de la statistique du Québec
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4e trimestre 2026
ISBN 978-2-555-05317-5 (en ligne)

© Gouvernement du Québec Institut de la statistique du Québec, 2026

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Institut de la statistique Québec